Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260527-DCM2026052735-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 mai 2026

Date d'affichage : 22 mai 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme EZANIC, M. GUILLEMOT, Mme LE MER, M. RÉTY, Mme PLANQUE, Mme ACHARD, Mme RUYET, M. BROUSSOT (arrivé à 19h13 et n'ayant pas pris part au vote des délibérations DCM 2026-05-27-35, DCM 2026-05-27-36 et DCM 2026-05-27-37), M. ROUDAUT-DESFORGES (arrivé à 19h25 et n'ayant pas pris part au vote des délibérations DCM 2026-05-27-35, DCM 2026-05-27-36 et DCM 2026-05-27-37).

Secrétaire : Madame Lauriane ACHARD

DCM2026-05-27-35 : Désignation d'un secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit en début de séance désigner parmi ses membres un secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Lauriane ACHARD comme secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Désigne, à l'unanimité Madame Lauriane ACHARD comme secrétaire de séance

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT * 56 (Morbihan) *

La secrétaire de séance
Madame Lauriane ACHARD